



DECLARATION LIMINAIRE SEANCE PLENIERE DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (CSFPT) DU 18 MAI 2016

La FA-FPT étant représentée par Pascal Kessler, Jacky Cariou et Bruno Collignon

Madame la Ministre,
Messieurs Les Présidents du CSFPT, du CNFPT et de la FNCDG,
Messieurs les Directeurs généraux,
Mesdames, Messieurs les membres des cabinets,
Mesdames, Messieurs les membres de la Direction générale des collectivités locales (DGCL) et de la Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC),
Mesdames, Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du CSFPT,

Mesdames, Messieurs les membres du CSFPT, chers-es collègues,

En introduction, la FA-FPT tient à vous exprimer, Madame la Ministre, sa satisfaction suite à la parution au journal officiel des premiers textes permettant la mise en œuvre des dispositions « PPCR ».
En matière d'échéancier, le gouvernement respecte ses engagements et la publication de ces premiers textes va permettre à la grande majorité des 5,4 millions d'agentes et agents de la Fonction publique, de mesurer les conséquences directes de la transposition des mesures de cet accord dans le domaine des rémunérations indiciaires.

L'amorce du transfert de points du régime indemnitaire en points indiciaires, valorisant ainsi le traitement indiciaire, seule véritable garantie en matière de rémunération et de pension de retraite, représente pour la FA-FPT l'une des mesures phare de PPCR.

Dans le prolongement de ces premières dispositions, la FA-FPT souhaite que tous les engagements pris par les signataires de cet accord soient respectés, y compris pour les personnels relevant de cadres d'emplois spécifiques comme les agentes et agents de maîtrise ou celles et ceux concernés par les filières

atypiques comme les adjudants-tes de sapeurs-pompiers professionnels, brigadiers-ères chefs-ffes principaux et chefs-ffes de police municipale.

Pour mémoire, il est précisé en page 10 du protocole : « Les bornes indiciaires des corps et cadres d'emplois dont la structure de carrière est atypique seront revalorisées dans les mêmes proportions que les bornes des grades types et le gain indiciaire moyen résultant d'un reclassement dans la nouvelle grille sera analogue. Une attention particulière sera portée aux corps et cadre d'emplois des agents de maîtrise dont la grille sera restructurée et revalorisée ».

Nous comptons sur votre engagement, Madame la Ministre, et sur celui de la DGCL pour que ces personnels ne soient pas les oubliés de PPCR et nous renouvelons notre souhait que soit organisée une nouvelle réunion de concertation sur ce thème avant que les projets de textes ne fassent l'objet d'une présentation en séance plénière du CSFPT tel qu'envisagée le 6 juillet prochain.

S'agissant des filières sapeurs-pompiers professionnels et police municipale, les 5 organisations syndicales représentatives dans le versant territorial viennent de vous adresser un courrier concernant la place de la Conférence nationale des Services d'incendie et de secours et de la Commission consultative des polices municipales pour ce qui relève des questions statutaires.

Pour la FA-FPT, il est primordial que la Direction générale des collectivités locales et le CSFPT conservent l'intégralité de leurs prérogatives dans ce domaine à l'exclusion des deux instances évoquées ci dessus qui conservent par ailleurs leur légitimité sur les questions opérationnelles et organisationnelles spécifiques à ces filières.

S'agissant de l'ordre du jour de cette séance, la FA-FPT s'est une nouvelle fois positionnée pour une véritable reconnaissance des infirmières et infirmiers en catégorie A et comme ce fut le cas lors de la séance plénière du 3 février dernier, nous avons déposé une série d'amendements visant à revaloriser les grilles indiciaires de ces cadres d'emplois au niveau des grilles types de catégorie A (Indice brut terminal 995) et A+ (indice brut terminal 1027)

Ces revalorisations indiciaires progressives qui s'étendent sur la période 2016 – 2019 prennent également en compte la valeur professionnelle collective car pour la FA-FPT, c'est bien cette notion qui doit l'emporter sur l'individualisation de la rémunération qui conduit inévitablement vers la rémunération au mérite.

Nous réaffirmons la nécessité d'ouvrir le plus rapidement possible le dossier permettant d'intégrer les infirmières et infirmiers des trois versants de la Fonction publique en catégorie dite active afin de revenir sur cette disposition inique qui a consisté à marchander la catégorie active contre un classement en catégorie A !

Un vœu identique à celui formulé le 16 décembre dernier et portant sur ce point vient d'être adopté ce matin par le CSFPT.

Enfin, le CSFPT vient d'émettre un avis favorable unanime au rapport sur la filière animation actant ainsi l'indispensable reconnaissance des agentes et agents qui assurent leurs missions de Service public dans un secteur essentiel en matière de cohésion sociale.

Cet avis unanime renvoie les détracteurs de la Fonction publique territoriale qui pour certains militent pour la suppression du statut dans ce versant, à leurs contradictions !

Cette procédure d'auto saisine représente à nos yeux un bel exemple en matière de dialogue social puisqu'il permet aux représentantes et représentants des deux collèges de trouver le plus juste équilibre dans l'intérêt du Service public et des personnels.

Je ne résiste pas au plaisir de revenir sur le rapport en auto saisine consacré à la situation de nos collègues de Mayotte, puisque vous avez bien voulu intégrer cette thématique dans vos propos liminaires, rapport qui témoigne lui aussi de la force de proposition que représente le CSFPT.

La FA-FPT formule ici le vœu, Madame la Ministre, que cette démarche d'auto saisine puisse s'intégrer dans le fonctionnement du Conseil commun de la Fonction publique afin de permettre à cette instance de progresser significativement sur le terrain du dialogue social.

Et puisque nous sommes dans les murs du CNFPT, comment ne pas réaffirmer la nécessité du retour à la contribution de 1% afin de permettre à cet établissement public de mener à bien l'ensemble de ses missions notamment dans le domaine de l'apprentissage ou la défense des valeurs auxquelles nous sommes toutes et tous particulièrement attachées comme la laïcité, la lutte contre l'illettrisme ou les discriminations.

Je vous remercie pour votre attention.